

Le conseil d'administration face aux nouveaux enjeux de la CSRD

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 demi-journée
Distanciel : 1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX

Forfait : 8 000 € H.T.

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

Nous consulter

FORMATEUR

Experts KPMG spécialisés en
Gouvernance, ESG et Capital Markets

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Administrateurs
- Direction générale
- Responsables financiers

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre le contexte réglementaire et les défis pour les entreprises,
- Découvrir un aperçu de la directive CSRD, des normes ESRS et des informations de durabilité intégrées dans le rapport de gestion,
- Comprendre les impacts pour le conseil, les comités et les administrateurs
- Partager des bonnes pratiques dans les diligences à mettre en œuvre

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Exemples pratiques et personnalisation à travers des échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

LE NOUVEAU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- RSE & ESG : de quoi parle-t-on ?
- L'adaptation du cadre réglementaire européen
- Les objectifs de développement durable et le lien avec l'ESG
- Un changement de paradigme mondial

LES GRANDS DÉFIS DE LA CSRD POUR LES ENTREPRISES

- Ce qu'en pensent les CEO
- La multiplication des controverses
- Quels enjeux autour de la CSRD ?

LA DIRECTIVE CSRD ET LES NORMES ESRS

- Le panorama des normes ESRS
- Les concepts clés des normes ESRS

LES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE ESG

- Les étapes clés de la mise en œuvre de la CSRD
- Le contenu des informations de durabilité
- Le processus d'élaboration des informations de durabilité
- Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne extra-financiers

UN ENJEU DE TRANSPARENCE ACCRUE : IMPACTS POUR LES ADMINISTRATEURS

- Les principaux enjeux autour de la gouvernance
- Les nouvelles exigences de la norme ESRS 2
- Les pratiques actuelles en matière de gouvernance

LES CONSÉQUENCES SUR L'ORGANISATION ET LES MISSIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

- L'organisation actuelle des comités du Conseil
- Les impacts sur la composition du Conseil
- La supervision des comités adhoc du Conseil
- Les diligences en pratique

LES INTERACTIONS DES ADMINISTRATEURS AVEC LES AUDITEURS EXTERNES

- Les nouvelles obligations en matière de certification
- La nouvelle démarche d'audit des informations de durabilité

LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

- Les conséquences de la transposition de la CSRD en droit français pour les dirigeants
- L'analyse de la responsabilité des sociétés et des administrateurs
- La responsabilité en matière de RSE et de devoir de vigilance
- La responsabilité du comité en charge de la supervision du rapport de durabilité